



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LES PERMIS DE SÉJOUR POUR DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Mis à jour en septembre 2023

Des permis de séjour pour circonstances exceptionnelles peuvent être accordés aux étrangers qui, en raison de leur situation particulière, remplissent les conditions établies dans le Règlement sur les Etrangers.

L'un des cas les plus connus d'obtention du Permis de Séjour pour Circonstances Exceptionnelles est celui de l'enracinement "arraigo", qui peut être pour des raisons professionnelles, sociales, familiales ou de formation. Pour chaque type de permis, des conditions différentes sont requises et il est important de prouver la continuité de la résidence en Espagne.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des questions les plus fréquemment posées au sujet de l'enracinement "arraigo", bien qu'il soit toujours conseillé de demander un avis individuel au SAIER. Dans les bureaux du SAIER, vous trouverez des services spécialisés pour résoudre les doutes particuliers et traiter les cas d'enracinement "arraigo".

La validité des permis de séjour pour circonstances exceptionnelles est la suivante : Autorisation d'un an - Autorisation de deux ans - Renouvellement de quatre ans.

Table des matières

Enracinement professionnel	2
1. Dans quelle situation puis-je demander l'enracinement professionnel "arraigo laboral"?	2
2. Quels autres critères dois-je remplir?	3
Enracinement social	3
3. De quoi ai-je besoin pour demander l'enracinement social?	3
4. Quelles sont les exigences auxquelles doit répondre l'entreprise qui souhaite m'embaucher?	3
5. Si je suis engagé par un particulier, quelles sont les conditions à remplir?	3
6. Quels sont les documents à fournir pour demander l'enracinement social?	4
7. La connaissance de l'espagnol est-elle suffisante pour demander l'enracinement social?	4
8. Comment le rapport d'enracinement social est-il traité?	4
9. Si je trouve une offre d'emploi avant d'avoir résidé trois ans en Espagne, dois-je me rendre dans mon pays d'origine pour demander un visa de travail?	4
10. Quelle est la durée de validité du rapport d'intégration sociale?	4



11. Que puis-je faire si j'ai déjà tous les documents, mais que je ne peux pas obtenir de rendez-vous pour les présenter et demander l'enracinement social?	4
12. Si j'étais demandeur d'asile et que ma demande a été rejetée, puis-je demander l'enracinement? .	5
13. Quelle est la durée de validité des documents que je demande à mon pays d'origine?	5
Enracinement familial	5
14. Puis-je demander un permis de séjour en tant que membre de la famille d'un Espagnol?.....	5
15. Quelles sont les modifications apportées au nouveau règlement?	5
16. Qui peut obtenir ce type d'autorisation?.....	6
17. Quelle est la durée du permis?	6
Enracinement par la formation	6
18. Quel est le profil de la personne qui peut demander l'enracinement pour la formation?	6
19. Quelle est la durée de validité de ce permis?	7
Collaboration avec les autorités du travail.....	7
20. À quelles situations cette collaboration correspond-elle?	7
21. Pour demander cette autorisation, est-il indispensable de dénoncer la personne ou l'entreprise occupante?	8
22. Comment prouver l'existence d'une relation de travail en l'absence de contrat?	8
23. Si l'Inspection du Travail s'est rendue sur mon lieu de travail et que je n'y étais pas, que puis-je faire? 8	
24. Quel type de permis puis-je obtenir?	8

Enracinement professionnel

Le 8 juin 2021 a été publiée l'instruction 1/2021 du Secrétaire d'Etat aux Migrations relative à la procédure d'autorisation de séjour temporaire pour des raisons d'enracinement professionnel. Vous pouvez consulter de plus amples informations dans la note d'information publiée par le SAIER [dans ce lien](#):

1. Dans quelle situation puis-je demander l'enracinement professionnel "arraigo laboral"?

Lorsque vous pouvez prouver par des éléments de preuve qu'il y a eu une relation de travail antérieure exercée dans une situation légale de séjour ou de résidence au cours des deux dernières années et qu'elle répond à l'un des critères suivants:

- Employé : au moins 30 heures par semaine au cours d'une période de 6 mois, ou 15 heures par semaine au cours d'une période de 12 mois.



- Indépendant : activité continue pendant au moins 6 mois.

2. Quels autres critères dois-je remplir?

Vous devez avoir deux ans de séjour continu en Espagne, être en situation administrative irrégulière et ne pas avoir d'antécédent pénal.

Enracinement social

3. De quoi ai-je besoin pour demander l'enracinement social?

Vous devez présenter un précontrat avec une durée de travail hebdomadaire minimale de 30 heures, sauf dans le cas des personnes ayant des mineurs à charge ou des personnes ayant besoin de mesures d'accompagnement pour l'exercice de leur capacité juridique. Dans ces cas, la durée de travail hebdomadaire requise sera de 20 heures. À cette fin, vous pouvez présenter un ou plusieurs contrats, qui peuvent porter sur des activités différentes.

Dans le cas d'un permis de séjour sans autorisation de travail, vous devez prouver que vous disposez de moyens financiers représentant au minimum 100 % du revenu minimum d'existence annuel.

4. Quelles sont les exigences auxquelles doit répondre l'entreprise qui souhaite m'embaucher?

L'entreprise doit être à jour de ses obligations Fiscales et Sociales, présenter le Rapport sur la vie professionnelle et le paiement trimestriel de la TVA.

Même si ces conditions sont remplies, s'il y a des salariés à temps partiel dans l'effectif, l'entreprise devra les recruter à temps plein avant de proposer un emploi à un ressortissant de pays non membre de l'UE.

S'il s'agit d'une entreprise nouvellement créée et qu'elle n'a pas eu un an pour connaître son chiffre d'affaires, il ne sera pas non plus possible de faire un précontrat car il faudrait d'abord examiner ses bénéfices et donc sa capacité à faire des contrats.

Si le contractant est une personne physique et non une société, il ne peut pas non plus avoir de dettes (par exemple, dans le cas des contrats des travailleurs domestiques).

5. Si je suis engagé par un particulier, quelles sont les conditions à remplir?

Dans ce cas, vous devrez prouver votre solvabilité financière pour pouvoir engager quelqu'un. Il vous sera également demandé de fournir une preuve de cohabitation provenant du registre municipal des habitants, car vous devez disposer de ressources financières suffisantes pour subvenir aux besoins des personnes vivant dans le logement.



6. Quels sont les documents à fournir pour demander l'enracinement social?

D'une manière générale, on vous demandera un passeport, la preuve que vous avez vécu trois années consécutives en Espagne, un extrait de casier judiciaire de votre pays d'origine et le Rapport d'Intégration Sociale. Le SAIER analysera votre situation particulière et vous expliquera en détail toutes les conditions requises.

7. La connaissance de l'espagnol est-elle suffisante pour demander l'enracinement social?

Non, d'autres conditions doivent être remplies pour prouver l'enracinement. En outre, en Catalogne, il existe deux langues véhiculaires et une connaissance de base du catalan est nécessaire pour prouver que vous avez des attaches dans cette Communauté. Toutefois, la connaissance du catalan n'est pas indispensable pour être considéré comme enraciné en Catalogne.

8. Comment le rapport d'enracinement social est-il traité?

Ce rapport relève de la responsabilité de la Generalitat, mais il est demandé à la Mairie. La personne doit se rendre au Bureau d'Assistance à la Citoyenneté (OAC) du district où elle est inscrite et demander le Rapport d'Enracinement Social.

9. Si je trouve une offre d'emploi avant d'avoir résidé trois ans en Espagne, dois-je me rendre dans mon pays d'origine pour demander un visa de travail?

Si vous êtes sur le point de terminer vos trois années de résidence, il est plus judicieux de rester dans le pays.

La demande de visa dans votre pays d'origine est plus compliquée car l'Espagne a un taux de chômage élevé et les offres pour les travailleurs étrangers sont des profils hautement qualifiés. Des exceptions sont faites uniquement pour les ressortissants du Chili et du Pérou, pays qui ont conclu des accords spéciaux et qui sont exemptés de se conformer au catalogue des professions difficiles à couvrir. Il est préférable d'attendre d'avoir résidé en Espagne de manière continue pendant trois ans avant de demander l'Enracinement social.

10. Quelle est la durée de validité du rapport d'intégration sociale?

Trois mois.

11. Que puis-je faire si j'ai déjà tous les documents, mais que je ne peux pas obtenir de rendez-vous pour les présenter et demander l'enracinement social?

Vous pouvez imprimer la capture d'écran de l'absence de rendez-vous pour prouver que le retard était indépendant de votre volonté.



12. Si j'étais demandeur d'asile et que ma demande a été rejetée, puis-je demander l'enracinement?

Oui, à l'exception de l'enracinement professionnel, qui n'est pas compatible avec la demande de protection internationale. En effet, les deux procédures peuvent être engagées en même temps.

13. Quelle est la durée de validité des documents que je demande à mon pays d'origine?

La Sous-Préfecture du Gouvernement considère qu'un document est valable pendant la période qui lui a été attribuée dans le pays d'origine. Si le document n'a pas de date de validité maximale, l'État espagnol accorde un délai de grâce de 6 mois.

Enracinement familial

14. Puis-je demander un permis de séjour en tant que membre de la famille d'un Espagnol?

Oui. Si vous vous trouvez sur le territoire espagnol, que vous êtes un parent direct d'un Espagnol et que vous allez résider en Espagne pour une période de plus de trois mois, vous pouvez demander un permis de séjour pour liens familiaux.

Les membres de la famille qui peuvent demander l'enracinement familial sont les conjoints, les partenaires non mariés, les ascendants, les descendants et les personnes qui aident les personnes handicapées de nationalité espagnole. Le SAIER vous renseignera sur les conditions d'obtention du permis de séjour par enracinement familial.

Les membres de la famille d'un Espagnol ou d'un membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse peuvent également demander la carte de familier d'un citoyen de l'UE (Carte communautaire). Dans ce cas, des ressources financières seront demandées.

15. Quelles sont les modifications apportées au nouveau règlement?

La réforme crée un régime pour les membres de la famille de citoyens espagnols qui souhaitent maintenir leur unité familiale en Espagne.

La principale nouveauté est que les conjoints, les partenaires non mariés, les ascendants de plus de 65 ans et les descendants de moins de 21 ans ne seront pas tenus de disposer de ressources financières.

Une autre nouveauté est l'inclusion, en tant que demandeur, de la personne qui aide une personne handicapée de nationalité espagnole à exercer sa capacité juridique, à condition que le demandeur soit dépendant et vive avec elle.



16. Qui peut obtenir ce type d'autorisation?

- Père, mère ou tuteur responsable d'un mineur de nationalité espagnole.
- Personne chargée d'une autre personne de nationalité espagnole frappée d'incapacité et avec laquelle elle vit.
- Conjoint ou partenaire non marié d'une personne de nationalité espagnole.
- Ascendants âgés de plus de 65 ans d'une personne de nationalité espagnole ou de son conjoint ou concubin.
- Ascendants de moins de 65 ans d'une personne de nationalité espagnole ou de son conjoint ou concubin.
- Descendants de moins de 21 ans d'une personne de nationalité espagnole ou de son conjoint ou concubin.
- Descendants de plus de 21 ans à la charge d'une personne de nationalité espagnole, de son conjoint ou de son concubin.
- Fils et filles de père ou de mère d'origine espagnole.

17. Quelle est la durée du permis?

Ces autorisations ont une durée de 5 ans et permettent au titulaire d'exercer une activité indépendante ou de travailler en tant que salarié.

Dans le cas des enfants de parents de nationalité espagnole d'origine, l'autorisation est exceptionnelle et d'une durée d'un an. Par la suite, elle est modifiée en une autorisation initiale d'un an, et le premier renouvellement sera valable pour 4 ans.

Enracinement par la formation

18. Quel est le profil de la personne qui peut demander l'enracinement pour la formation?

Les personnes qui peuvent prouver un séjour continu de deux ans en Espagne et qui s'engagent dans l'une de ces propositions de formation peuvent obtenir un permis de séjour à des fins de formation:

- Formation réglementée pour l'exercice de la profession, ou pour l'obtention d'un certificat de professionnalisme, ou pour l'obtention d'un certificat d'aptitude technique ou d'une qualification professionnelle nécessaire à l'exercice d'une profession spécifique.¹
- Formation promue par les services publics de l'emploi (SOC) pour les personnes préalablement inscrites comme demandeurs d'emploi (après décision de l'Office des Etrangers).²

¹ Site de recherche pour les centres non-universitaires: <https://www.educacionyfp.gob.es/contenidos/centros-docentes/buscar-centro-no-universitario.html>

² Site de recherche de cours, de spécialisations et de centres de formation (SOC): <https://serveiocupacio.gencat.cat/ca/persones/vull-formar-me/cercadors-formacio-especialitats/cercador-integrat>



- Formation continue au niveau universitaire par le biais de cours d'extension ou de mise à jour des compétences ou aptitudes formatives ou professionnelles.
- Formation sur les micro-crédits.

Dans les trois mois suivant l'octroi du permis de séjour, l'inscription à un cours présentant les caractéristiques susmentionnées doit être présentée à au Bureau des Étrangers.

19. Quelle est la durée de validité de ce permis?

L'autorisation de séjour est valable 12 mois et peut être prolongée une seule fois pour 12 mois supplémentaires (lorsque la formation dépasse la durée de la première autorisation accordée).

Une fois la formation achevée, et pendant la durée de validité de l'autorisation, un permis de travail peut être demandé en fournissant un contrat de travail garantissant au moins le salaire minimum ou celui fixé par la convention collective applicable, ainsi que la preuve de l'achèvement de la formation prévue. La durée de validité de cette autorisation est de deux ans.

Collaboration avec les autorités du travail

20. À quelles situations cette collaboration correspond-elle?

Le permis de coopération avec les autorités du travail suit la procédure de l'ancien enracinement professionnel "arraigo laboral". Un permis exceptionnel de séjour et de travail pour la coopération avec l'Inspection du travail sera accordé aux personnes qui:

- Sont en situation administrative irrégulière (aucune période minimale de résidence continue en Espagne n'est requise).
- Prouvent l'existence d'une relation de travail d'au moins six mois au cours de l'année écoulée au moyen d'un rapport de l'inspection du travail ou d'une décision judiciaire.

La demande peut être introduite par l'étranger ou par l'autorité du travail d'office. Ce type d'autorisation est valable un an et permet à l'étranger de travailler en tant que salarié ou indépendant.

La conception de la collaboration avec les autorités du travail, désormais uniquement liée à l'inspection du travail, laisse de côté d'autres voies telles que le procès-verbal de conciliation avant l'action en justice ou le jugement reconnaissant la période de travail après l'action pour licenciement.

Ceci est particulièrement important dans le cas des travailleurs domestiques, où, en raison des caractéristiques du centre de travail, qui coïncide avec le domicile de la personne occupante, il est clairement impossible pour l'Inspection du Travail d'agir, ce qui les laisserait en dehors du champ d'application de cette procédure de régularisation, à laquelle il était auparavant possible d'accéder par le biais d'une décision judiciaire ou d'un acte de conciliation.



21. Pour demander cette autorisation, est-il indispensable de dénoncer la personne ou l'entreprise occupante?

Oui, il est nécessaire de signaler que la personne travaille sans contrat depuis au moins 6 mois. La déclaration est anonyme et peut être faite par l'Inspection du Travail ou par les tribunaux.

De nombreuses personnes ont peur de le signaler, mais la situation est pire si l'Inspection du travail arrive soudainement et se rend compte que la personne travaille sans autorisation. Dans ce cas, elle ouvrira un dossier d'expulsion.

Si la personne coopère en déposant une plainte, l'inspection du travail n'émet pas d'ordre d'expulsion. En revanche, un procès-verbal d'infraction est dressé, indiquant que la personne a agi volontairement en collaborant avec la justice et que, grâce à cette collaboration, elle pourra bénéficier d'un permis de séjour et de travail.

22. Comment prouver l'existence d'une relation de travail en l'absence de contrat?

Avec toutes sortes de preuves documentaires et de témoignages tels que des photos, des vidéos, des signatures sur un bon de livraison, des signatures sur une facture, etc.

23. Si l'Inspection du Travail s'est rendue sur mon lieu de travail et que je n'y étais pas, que puis-je faire?

En cas d'échec de la procédure auprès de l'Inspection du Travail, il reste la possibilité d'introduire une plainte judiciaire. Cette plainte peut porter sur le licenciement ou sur la réclamation de sommes d'argent.

24. Quel type de permis puis-je obtenir?

Le permis de séjour et de travail est accordé pour une durée d'un an. Cette autorisation permet au travailleur indépendant ou salariés de travailler sans limitation géographique ou d'activité. En outre, ce permis accorde une reconnaissance rétroactive du temps de travail, aux effets de la Sécurité Sociale.